



MUTUALITÉ
FRANÇAISE

Personnes âgées



Comment choisir un hébergement ? _____

résidence autonome • habitat inclusif • EPHAD • USLD

Plus de 750 000 personnes âgées résident dans un établissement spécialisé. Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) représentent 80 % de la capacité d'hébergement, les résidences autonomie 14% et les Unités de Soins de Longue Durée 4%.

Il est important avant de choisir un hébergement de connaître chaque type de structure et de faire le point sur ses souhaits et les enjeux financiers d'une entrée en établissement.

> LES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements hébergeant des personnes âgées proposent un hébergement mais aussi des services collectifs (restauration, ménage, animation, etc). Certains proposent des soins pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.

Pour les personnes autonomes

- **Résidence autonomie**
Les résidences autonomie accueillent des personnes âgées majoritairement autonomes dans des appartements.
Bon à savoir : les résidences services sont différentes : elles offrent des prestations de services et non un accompagnement social et ne sont pas habilitées à l'ASH (aide sociale à l'hébergement).
- **Habitat inclusif**
L'habitat inclusif est un logement autonome avec un espace partagé pour les habitants de plusieurs appartements. Il permet de se sentir chez soi tout en favorisant la vie sociale. Un accompagnement social ou un service de soins à domicile est possible en fonction des besoins.

Pour les personnes vulnérables

- **EPHAD**
Les EPHAD ont pour mission d'accompagner les personnes vulnérables et assurent donc leur accompagnement mais aussi les soins.
- **USLD**
Les USLD (unités de soins de longue durée) sont des structures hospitalières s'adressant à des personnes très dépendantes dont l'état nécessite une surveillance médicale constante.



L'organisation des soins est importante et variable en fonction des établissements : comment s'organisent les visites du médecin, des infirmiers, des kinésithérapeutes, des psychologues, etc ? Quel personnel est présent la nuit ? Que se passe-t-il en cas d'urgence ?

> VOS SOUHAITS

Ce qui est important peut être :

- des équipements et des animations sur place : lecture, ateliers artistiques, etc avec les autres résidents ou votre famille
- des horaires souples pour les repas, les sorties, etc
- un jardin autour de la résidence
- la proximité des transports en commun
- la liberté de décorer la chambre comme vous le souhaitez
- etc

> ET CÔTÉ FINANCES

En plus du coût de l'hébergement lui-même, penser aux frais divers qui peuvent s'ajouter : entretien du logement et du linge, repas, télévision, téléphone, etc

Vous pouvez bénéficier de différentes aides pour financer votre hébergement : aide au logement, APA (allocation personnalisée d'autonomie) ou aide sociale à l'hébergement.

Bon à savoir : l'aide sociale à l'hébergement n'est possible que dans les établissements spécialement habilités. Le tarif moyen est de 55,90 euros par jour dans les hébergements habilités et de 74,20 pour ceux qui ne le sont pas*.

> VOTRE CHOIX

Seule une visite dans les hébergements qui vous conviendraient vous permettra d'avoir toutes les informations nécessaires et surtout de savoir où vous avez le plus envie d'habiter.

> POUR EN SAVOIR PLUS

Le portail national d'information pour l'autonomie de personnes âgées et d'accompagnement de leurs proches www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr propose des informations détaillées sur les aides et un annuaire des établissements avec leurs tarifs.

*Sources : DREES - Données 2015



POUR TOUTE INFORMATION ET DEMANDE :

- Prénom NOM
00 00 00 00 00 • 06 00 00 00 00
adresse@mail.fr